

L'Environnement en Lorraine L'Environnement



lettre de l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine

n° 47
avril 2007

Lorraine
en

Développement durable S'engager dans la démarche

Que l'on soit décideur local ou simple citoyen, toutes les décisions et actions quotidiennes (habiter, travailler, se déplacer, se divertir) ont un impact très important sur les émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi il est nécessaire que chacun agisse, chaque jour, concrètement, pour lutter contre le changement climatique. Les collectivités locales, en particulier, sont des acteurs essentiels de cette lutte, principalement parce qu'elles ont en charge de penser l'organisation et l'avenir de leur territoire, mais également parce que cette problématique devient un élément important de la gestion locale. En effet, à travers leur patrimoine et les activités pour lesquelles elles assurent une compétence de gestion, ces dernières génèrent plus de 10 % des émissions nationales de gaz à effet de serre.

De nombreuses collectivités se donnent les moyens d'agir contre le changement climatique, en développant le recours aux énergies renouvelables et les économies d'énergie sur leur territoire. Les plans climat locaux sont également une réponse permettant de donner force et cohérence aux actions engagées localement, en les organisant, les renforçant et en leur donnant du sens.

Cette lettre de l'environnement est destinée à tous les responsables de collectivité qui souhaitent s'engager dans des démarches de développement durable en dressant le contexte national et des pistes de mises en œuvre d'un Plan Climat Territorial.

- Le Plan Climat National
- Les Plans Climat Territoriaux
- Quel champ d'action pour une collectivité ?
- Le Bilan Carbone

Energies renouvelables, économies d'énergie... des moyens d'agir contre le changement climatique sur le territoire.

s o m m a i r e



Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine
Place Gabriel Hocquard
B.P. 81004
57036 METZ Cedex 1

Daniel BEGUIN
Président de l'AREL

Qu'est ce que le Plan Climat National ?

La vocation du Plan Climat est de proposer des actions claires et simples, pour lesquelles tous les citoyens peuvent se mobiliser et s'impliquer concrètement. Chaque action se veut la plus concrète possible et la plus proche de la vie quotidienne.

définition...

Le Plan Climat National

Le Plan Climat est le plan d'action qui regroupe des mesures dans tous les secteurs de la vie quotidienne des français en vue d'économiser au total 54 millions de tonnes équivalent CO₂ à l'horizon 2010 et au-delà.

Le Plan Climat se décline en 8 thèmes forts :

- 1 → une campagne nationale d'information sur le changement climatique
- 2 → le développement des transports durables
- 3 → le bâtiment et l'écohabitat
- 4 → l'industrie, l'énergie et les déchets
- 5 → l'agriculture durable et les forêts
- 6 → la climatisation durable
- 7 → les Plans Climats Territoriaux
- 8 → la recherche, l'international et la prospective après 2010

Le véritable défi reste l'adaptation de ces thèmes au contexte local et aux différents niveaux d'intervention possibles, c'est à dire à l'échelle d'une région, d'un territoire rural ou d'un quartier.

Exemple de stand d'information au développement durable au cours du salon Urbest à Metz.



Les Plans Climat Territoriaux

Au niveau local, un Plan Climat Territorial (PCT) est la définition d'une stratégie locale pour préserver le climat. C'est également un projet territorial de développement durable. Il s'inscrit dans la dynamique des Agendas 21 en encourageant la participation de l'ensemble des acteurs locaux.

Le PCT offre un cadre méthodologique aux différents niveaux de territoire (régions, départements, parcs naturels, communes et leur regroupement...) pour réaliser des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces actions permettront de connaître les émissions de gaz à effet de serre du territoire et ses tendances d'évolution, de définir une stratégie avec l'ensemble des acteurs, de fixer des objectifs et des indicateurs de suivi pour l'évaluation, et de mettre en œuvre les différentes actions énoncées dans le plan de façon cohérente et justifiée.

Le PCT repose sur quatre éléments déterminants : la participation des acteurs, la transversalité, l'organisation du pilotage, l'évaluation. Tous ces éléments permettent de faire du projet une stratégie d'amélioration continue.



Construction de logements sociaux intégrant le solaire photovoltaïque en toiture.

Comment mettre en œuvre un Plan Climat Territorial ?



La réalisation d'un Plan Climat Territorial passe en premier lieu par la mise en place d'une démarche participative qui implique les élus, les techniciens, les entreprises et la population.

Éléments de méthode pour la mise en œuvre de la démarche :

- 1 Réaliser un diagnostic initial afin de repérer les sources d'émissions de gaz à effet de serre, en identifiant aussi bien la multitude de petits et moyens émetteurs que les grosses installations. Faire partager le diagnostic par tous les acteurs.
- 2 Définir des objectifs généraux pour le territoire et élaborer un programme et un plan d'actions à mettre en œuvre.
- 3 Mettre en évidence avec les acteurs concernés, des citoyens aux entreprises et administrations, les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de toutes les politiques sectorielles de la collectivité locale, et faire s'engager tous les acteurs.
- 4 S'organiser en interne comme en externe pour mettre en œuvre le plan d'action avec tous les acteurs du territoire et évaluer les résultats.



Visite d'une maison de paille par des particuliers organisée par l'EIE de St Dié.

L'action se concrétise par la rédaction d'un programme d'interventions structuré par ordre de priorité et comportant des indications sur les modalités de sa mise en œuvre et de son suivi.

Pour chaque action, les destinataires, les impacts attendus et l'évaluation qui en sera faite, les personnes ressources et les budgets et financements possibles doivent être définis.

L'organisation interne de la collectivité territoriale doit permettre une prise en compte du changement climatique de façon transversale. Une organisation idéale comprend :

- Un élu désigné pour promouvoir la prise en compte du changement climatique auprès des autres élus de la collectivité, et l'action dans les services et auprès de la population.

- Un coordinateur, directement rattaché au directeur chargé de proposer la stratégie interne et d'assurer sa mise en œuvre avec des "relais plan climat" situés dans les services
- Un agent désigné dans chacun des services pour être le "relais plan climat". Celui-ci intègre le changement climatique dans la culture de service et les décisions sectorielles, formant avec le coordinateur un groupe de travail permanent initiateur d'idées, promoteur de projets et responsable du suivi et de l'évaluation

Quel champ d'action pour une collectivité ?

▶ Ce qui est directement de la responsabilité municipale ou intercommunale

La consommation en énergie, en matériaux et en produits divers, pour offrir les services qu'elle doit à la population (éducation, sport, culture, santé, loisirs, administration) ainsi que la conception des nouveaux bâtiments et équipements qui seront à leur tour consommateurs.

La production et la question des déchets de la collectivité locale.

Ces actions tout en préservant l'environnement contribuent à améliorer les conditions de travail et à réaliser des économies budgétaires.

Exemples d'actions :

- Gestion énergétique des bâtiments et des équipements (tableaux de bord énergie, optimisation des contrats, renouvellement des équipements).
- Conception et réhabilitation des bâtiments (isolation, approche bioclimatique).
- Gestion des achats et de la commande publique (achats éco responsables).
- Gestion des déplacements des personnels et usagers (plan de déplacement des employés, mise à disposition des parcs à vélos).
- Gestion des ordures ménagères (réduction à la source, optimisation des collectes de déchets..).



Chaufferie bois de la Colombière à Epinal.

▶ Ce que la collectivité locale peut influencer plus ou moins directement

L'urbanisme, la mobilité et les déplacements, la conception de

nouveaux quartiers, la réhabilitation des anciens, l'approvisionnement énergétique local, la politique globale de gestion des déchets. Tous ces choix vont déterminer les émissions des acteurs du territoire.

Exemples d'actions :

- Intégration des dimensions énergétiques dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLH, ZAC)
- Limitation de l'étalement urbain
- Intégration des dimensions énergétiques dans les documents et les politiques de transport (PDU...)
- Gestion des déchets (mise en place de tri sélectif...)

▶ Ce sur quoi la collectivité locale n'a pas de prise directe

Les décisions des autres acteurs présents sur le territoire (ménages, entreprises, administrations, etc.) auprès de qui la collectivité peut agir comme catalyseur ou incitateur d'une action territoriale. Les actions de sensibilisation que la collectivité locale peut initier sont essentielles.

Exemples d'actions :

- Identification et implication des acteurs clés (office HLM, administrations publiques, compagnie de chauffage urbain, chambres consulaires, entreprises, banques...)
- Sensibilisation, communication (diffusion de documents, espaces info énergie...)

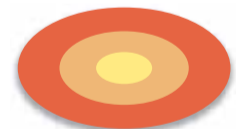
Réaliser le diagnostic initial

Il existe plusieurs gaz à effet de serre dont la nocivité en terme d'effet de serre est différente. Plutôt que de mesurer les émissions de chaque gaz, l'équivalent CO₂ ou l'équivalent carbone est utilisé comme unité commune. L'équivalent CO₂ est aussi appelé potentiel de réchauffement global (PRG). Il vaut 1 pour le dioxyde de carbone qui sert de référence. Par exemple, le méthane a un PRG de 23, ce qui signifie qu'il a un pouvoir de réchauffement 23 fois supérieur au dioxyde de carbone. Pour l'équivalent carbone, on part du fait que 1 kg de CO₂ contient 0,2727 kg de carbone.

L'émission d'un kg de CO₂ vaut donc 0,2727 kg d'équivalent carbone. Pour les autres gaz, l'équivalent carbone vaut : équivalent carbone = PRG x 0,2727.

Cette unité de mesure est très utile pour déterminer les émissions produites par une entreprise par exemple. On peut ainsi réaliser un bilan global qui prend en compte les émissions directes (combustions, consommation d'énergie, transports) et indirectes (fabrication et transport des produits sous-traités).

Le Bilan Carbone®



BILAN CARBONE

Cet outil permet d'analyser et de quantifier toutes les émissions de CO₂ liées aux activités propres de la collectivité ou à toute activité située sur son territoire. Les tableaux de calculs simples permettent en premier lieu de tirer parti de toutes les données disponibles (factures d'énergie, quantités de matériaux achetées, km parcourus...), et ainsi d'évaluer et hiérarchiser les émissions de gaz à effet de serre poste par poste, service par service, activité par activité.

Tous les flux physiques (flux de personnes, d'objets, d'énergie, de matières premières...) sont passés en revue et associés aux émissions correspondantes. Il a comme intérêt principal de faire prendre conscience à la collectivité de son impact et ses possibilités d'actions directes et indirectes face aux enjeux du réchauffement climatique.

Globalement, la prestation externe peut varier de 30 à 40 jours sur une durée globale de 6 mois. Le coût d'une telle prestation peut ainsi varier de 25.000 à 30.000 euros même si ces caractéristiques de durée et de coût sont spécifiques à chaque projet (échelle de territoire concerné et multiplicité des acteurs à considérer, nombre de sites comme les collèges par exemple, disponibilités des données...).

S'informer

Le Plan Climat National sur le site Internet du ministère de l'écologie
<http://www.ecologie.gouv.fr>

Le site Internet de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre
<http://www.effet-de-serre.gouv.fr>

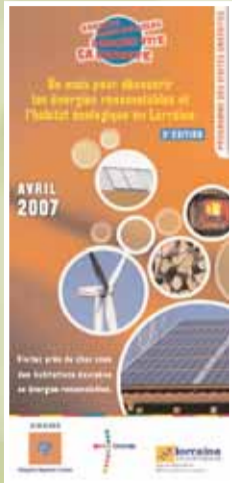
La brochure "Un Plan Climat à l'échelle de mon territoire" : Guide publié par l'ADEME, le MIES et le ministère de l'écologie

l'écologie en Lorraine

l'écho de l'environnement

des partenaires

agenda



Un mois pour découvrir les énergies renouvelables et l'habitat écologique en Lorraine - 3^{ème} édition

Sensibiliser les Lorrains : pour leur présenter des techniques et des matériaux permettant de construire ou de rénover de manière écologique, mais également pour les informer sur les systèmes de chauffage et de production d'électricité utilisant des ressources énergétiques renouvelables.

Les Espaces INFO → ÉNERGIE (EIE) de Lorraine, l'ADEME et l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine (AREL) proposent chaque week-end, du 7 au 29 avril, des visites dans des logements équipés en énergies renouvelables et / ou dans des "habitations écologiques". Les EIE sont aidés par l'association Lorraine Énergies Renouvelables (LER) et l'Association Mosellane pour la Promotion des Énergies Renouvelables (AMPER).

Ces visites sont gratuites et ouvertes à tous sur réservation préalable et obligatoire.

Le programme des visites est téléchargeable sur le site internet de l'AREL :

www.arel.asso.fr ou sur le site des Espaces INFO → ÉNERGIE de Lorraine : <http://eie.lorraine.free.fr>

Il est disponible sur simple demande auprès des partenaires de l'opération.

Renseignements et réservation obligatoire :

Conseillers INFO → ÉNERGIE :
0810 422 422 (Prix Appel Local) du lundi au vendredi de 13h30 à 19h00.

Contact presse :

Christophe BAREL à l'ADEME :
03 87 20 02 90
christophe.barel@ademe.fr
Valérie ANTOINE à l'AREL :
03 87 31 81 48
valerie.antoine@cr-lorraine.fr

Festival de l'Environnement

La Municipalité d'Algrange organise depuis l'année dernière un Festival de l'Environnement afin de sensibiliser le plus grand nombre aux richesses environnementales du monde qui nous entoure. Cette année, la Communauté de l'Environnement et de l'Écologie Urbaine a décidé de retenir le thème de l'Eau : l'eau et l'environnement, l'eau de tous les jours, l'eau dans le monde. Ce festival aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 juin de cette année.

Contact :

Sandra LEBOURG
Tél. : 03 82 86 44 22
urba.algrange@wanadoo.fr

Une maquette pour découvrir la méthanisation

La méthanisation est un processus qui permet de transformer de la matière organique (fumier, tontes ou déchets d'industries agro-alimentaires) en digestat, effluent liquide désodorisé de bonne valeur agronomique et en biogaz, source d'énergie verte valorisable sous forme de chaleur et d'électricité. Le Parc naturel régional de Lorraine, le Conseil Régional de Lorraine, l'ADEME, le Conseil Général de la Meuse, les Chambres d'Agriculture de Lorraine, TRAME et le Groupe de Développement du Biogaz en Lorraine se sont associés pour réaliser une maquette et présenter au grand public ce processus et son intérêt. Cet outil de sensibilisation sera exposé prochainement lors de salons et manifestations.

Renseignements :

www.pnr-lorraine.com

Les "vrais faux" animaux d'Europe au Parc Animalier de Sainte Croix



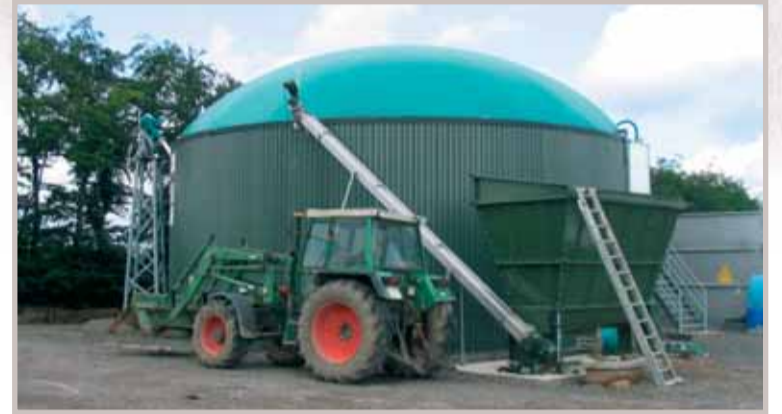
La diversité des espèces qui fréquentent notre région, représente à elle seule une véritable source d'intérêt, mais l'importation d'espèces peu connues rend encore plus passionnante la visite et l'observation des animaux.

Le Parc Animalier de Sainte Croix s'est doté d'une nouvelle zone de découverte des animaux importés que l'on peut retrouver dans nos régions. Porcs-épics, daims, raton laveur ou encore bisons sont les grands représentants actuels de cette magnifique faune importée. A cette longue liste viennent aujourd'hui s'ajouter des animaux tels que le myocastor plus connu sous le nom de ragondin et l'hydropote ou cerf d'eau chinois, cervidé sans bois dont le mâle possède de grandes canines.

Cet espace sera l'occasion de faire le point sur les conséquences, positives ou négatives, de l'introduction de nouvelles espèces dans un milieu naturel.

Renseignements :

www.parcsteincroix.com



source Nathalie Viard - TRAME

zoom sur...

Le nouveau site internet de l'AREL



L'AREL a procédé à une refonte de son site internet en renforçant son contenu d'information et en jouant d'avantage la carte de l'interactivité.

Il fait désormais la part belle à l'éducation à l'environnement et offre de nouvelles possibilités :

- une nouvelle rubrique pour tout connaître sur l'éducation à l'environnement (histoire, textes officiels, thèmes...)
- un annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement. Tout organisme qui informe, sensibilise, éduque et forme à l'environnement et au développement durable peut s'y faire référencer et ainsi se faire connaître,
- une rubrique "Actualités" pour annoncer des événements ou présenter de nouveaux supports pédagogiques.

Contact :

valerie.antoine@cr-lorraine.fr

- des rubriques d'informations générales et pratiques sur l'énergie, les déchets, les paysages, les vergers...

- des éco-quizz ludiques pour sensibiliser le plus grand nombre et tester ses connaissances,

- une médiathèque.

Vous pouvez aider l'AREL à faire vivre ce site afin qu'il soit utile au plus grand nombre : particuliers, collectivités, enseignants, associations, entreprises...

Pour en savoir plus : www.arel.asso.fr

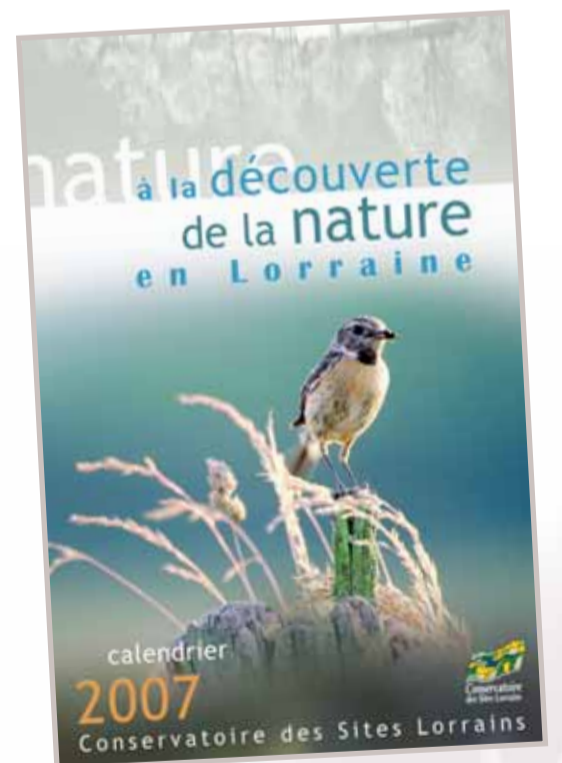


notes de lecture

A la découverte de la nature en Lorraine



En 2006, le Conservatoire des Sites Lorrains a organisé près de 250 manifestations qui ont permis d'accueillir plus de 12 000 personnes sur les espaces naturels dont il a la gestion. Face cet engouement du grand public, l'association vient d'éditer son 8^{ème} programme annuel des animations nature. Le document présente une centaine de sorties de terrain, conférences et expositions organisées en 2007 sur les espaces naturels remarquables de Lorraine.



Que ce soit sur les pelouses calcaires, mares salées, tourbières, marais, étangs et autres milieux, chaque animation permettra à ses participants de découvrir l'intérêt biologique, le statut de protection, l'enjeu préservation, les techniques de gestion ou encore l'histoire des sites naturels remarquables de Lorraine. Gratuit sur demande.

Renseignements :

Conservatoire des Sites Lorrains
Emmanuel PATTE : 03 87 03 00 90

www.arel.asso.fr

© L'Environnement en Lorraine - Lettre de l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine
Place Gabriel Hocquard - B.P. 81004 - 57036 METZ Cedex 1 - Tél. : 03 87 31 81 55 - Fax : 03 87 31 81 54

Directeur de la publication : Daniel BEGUIN - Rédacteur en chef : Patrick LEROUX
Conception/réalisation/édition : TOUCAN•TOUCAN - Rédaction : AREL
© Crédits photos : Parc Sainte-Croix - AREL - Studio TOUCAN•TOUCAN
Imprimerie Saint-Jacques - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2007 - ISSN 1268-5038

